

Aménagement du territoire

Le Conseil départemental reste l'acteur public majeur en matière d'aménagement et de solidarité territoriale.

Publié le 02/10/2024 - Mise à jour le 25/10/2024

Relier les personnes et les territoires

Les Maisons du Conseil départemental comme le réseau Très haut débit WiGard ont pour premier objectif de **relier les personnes et les territoires** afin de garantir à **chacun un accès aux services publics**.

Grâce à son Agence technique départementale (ATD), ses aides aux communes, et tout particulièrement les Contrats territoriaux, l'action du Conseil départemental permet aussi aux Gardoises et aux Gardois de **bénéficier d'équipements performants quel que soit leur lieu de vie**.



13,9 M d'€

pour l'aménagement du territoire en soutien des dynamiques territoriales



100%

des prises éligibles à la THD dans le Gard atteint à la fin de 2024 avec plus de 100 000 clients sur le réseau WiGard



3

3 c'est le nombre de Maisons du Conseil départemental présentes sur Alès, Le Vigan et Bagnols-sur-Cèze.



2

2 Maisons du Conseil départemental mobiles viennent compléter le dispositif

Les Maisons du Conseil départemental

Déployées sur Alès, Bagnols-sur-Cèze et Le Vigan, ces Maisons du Conseil départemental sont des lieux de proximité où les personnes, les associations, les collectivités peuvent trouver une information, une orientation, un soutien pour bénéficier plus facilement des politiques publiques départementales, un relai concret entre les citoyens, l'institution et ses politiques publiques.

Par ailleurs et dans un souci d'une meilleure accessibilité, il existe **2 Maisons du Conseil départemental mobiles qui desservent 37 communes du Gard** par demi-journée tous les 15 jours.

Chaque maison du Conseil départemental est équipée d'un espace numérique pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.



Le réseau Très haut débit WiGard

Le Conseil départemental du Gard a fait le choix de garantir l'égalité d'accès aux nouvelles technologies à toutes les Gardoises et à tous les Gardois en pilotant et **en finançant l'arrivée de la fibre dans les zones non équipées par les opérateurs privés soit 305 communes** (hors agglomérations). L'Assemblée départementale s'est engagée à 100 % pour ne demander aucune contribution financière aux communes, c'est un choix que seuls 12 départements ont fait.

Lancé en 2018 et confié à Altice France - XpFibre, **le déploiement du réseau départemental de fibre optique a rendu éligibles plus de 262 000 logements et locaux professionnels** sur les 301 communes gardoises. Tout habitant du Gard peut tester son éligibilité. Depuis la signature du contrat de délégation de service public, des foyers et locaux professionnels sont venus s'ajouter aux travaux à réaliser.

Les contrats territoriaux : du concret pour les Gardoises et les Gardois !

Sur l'ensemble du territoire, le Conseil départemental agit aux côtés des communes afin d'améliorer le service public. Les Contrats territoriaux lui permettent de répondre positivement à la sollicitation des maires et présidents d'intercommunalités qui recensent des projets indispensables à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les aides financières attribuées aux projets s'articulent autour de 4 volets : les traversées de village, les monuments historiques, l'eau et l'assainissement et les Crédits départementaux d'équipement (aménagements).

Les traversées de voiries communales, les aménagements piétons, trottoirs, places, les extensions de groupe scolaire, la construction de cantines, l'édification de bâtiments abritant des services publics ou de santé, les équipements culturels et sportifs, les aires de jeux ou encore l'entretien du patrimoine historique des communes, rien n'échappe aux Contrats territoriaux. Il en va de même pour les réseaux d'eau ou encore les stations d'épuration mais aussi la réfection des chemins ou des cimetières, car chacun de ces éléments participent de la qualité de vie des hommes et des femmes qui peuplent le département.

Les projets financés concernent des équipements du quotidien comme des projets structurants.

Nombre de grandes opérations ont ainsi fait l'objet d'un Contrat d'intérêt départemental et obtenu un soutien financier spécifique du Conseil départemental : **construction du Musée de la Romanité**, financement des lignes du Tram-Bus (TCSP), ou encore rénovation des Arènes à Nîmes mais aussi la transformation de l'observatoire du Mont Aigoual en Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques, la réalisation de l'Ecole de mer au Grau-du-Roi, l'extension et la rénovation de la station thermale des Fumades, la restauration de l'abbatiale de Saint-Gilles dans le cadre de l'inscription UNESCO, ou encore la création du Centre culturel et de congrès « L'Ombrière » à Uzès.

L'engagement du Conseil départemental contribue ainsi à un aménagement du territoire cohérent et durable mais aussi à la relance de l'activité économique et de l'emploi.

L'Agence technique départementale

Créée en 2018 à l'initiative du Conseil départemental, **L'Agence technique départementale du Gard (ATD)** apporte aux communes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Les communes ou leurs groupements bénéficient avec l'ATD d'une aide technique allant de l'assistance juridique ponctuelle à l'accompagnement de projets d'aménagement ou d'équipement. Il s'agit de répondre rapidement et concrètement aux élus du Gard pour leur permettre de dépenser moins et mieux.

Si l'activité de l'Agence concerne prioritairement le conseil juridique, elle s'oriente également autour de nombreuses thématiques : conseils en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement, conseils en financement, conseils en bâtiments publics et en énergie, conseils en urbanisme.

Sur le même sujet





AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

**Découvrez le programme
culturel du CAUE du Gard
2026**

AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, HABITAT ET
LOGEMENT

**Programme de
renouvellement urbain à
Bagnols-sur-Cèze :
l'avenant est signé !**

AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

**Le renouveau du Parc
départemental Meynier de
Salinelles au cœur de la
ville de Nîmes**



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76